



# CONCOURS DE PHOTOS REGLEMENT



Le FIRA organise un concours de photos gratuit ouvert à tous les participants aux activités du festival pendant la durée du festival.

## 1 -THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème la randonnée, l'itinérance et les activités de pleine nature en lien avec l'environnement, la biodiversité et les changements climatiques.

## 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ce concours est ouvert à toute personne, sans limite d'âge, inscrite à une ou plusieurs activités du FIRA 2023
- Chaque participant pourra proposer uniquement : **une photo par activité pratiquée**
- Chaque participant pourra proposer autant de photos que d'activités pratiquées : (ex : 2 randonnées = 2 photos. / 1 randonnée + 2 activités de pleine nature = 3 photos)

## 3 - DUREE DU CONCOURS

- Ne pourront concourir que les photos réalisées pendant la durée du festival, soit du 17 au 21 mai 2023

## 4 - MODALITES DE PARTICIPATION

- Les fichiers photos devront être de **format JPG / poids minimum 2Mo**
- Les fichiers photos devront être nommés comme suit :  
«**nom**»-«**prénom**»-«**numéro** de l'activité sportive concernée».jpg  
(Exemple : Michel-Martin-2203.jpg)
- Fichier photo à adresser par courriel à : [firaphoto1@gmail.com](mailto:firaphoto1@gmail.com)
- Les fichiers photos peuvent être envoyés tous les jours durant la durée du festival
- Date limite des envois : dimanche 21 mai 2023 / 15h00

## 5 - JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

- Le jury sera constitué de membres du comité d'organisation du FIRA.
- Les photographies seront jugées selon les 3 critères suivants :  
Originalité ; Technique ; Esthétisme
- Le jury se réunira le dimanche 21 mai après-midi. Sa décision sera définitive et irrévocable.

## 6 - RECOMPENSES

- Le jury désignera 3 gagnants qui recevront chacun une récompense
- Le jury se réserve aussi le droit de récompenser les auteurs de photos « coup de cœur »
- **Les résultats seront dévoilés le dimanche 21 mai lors de la soirée Paella**
- *En cas d'absence des lauréats à la remise des récompenses, celles-ci seront tenues à disposition au siège du FIRA pendant une durée d'un mois jusqu'au jeudi 30 juin 2023.*

## 7 - RESPONSABILITES ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES

### 7.1 Cession des droits d'auteur

Chaque auteur de la photographie soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité de ses droits sur celle-ci sous réserve de citation de l'auteur à chaque utilisation.

Il reconnaît et autorise le FIRA à diffuser sa photo sur tout support de communication (site internet, Facebook, expositions...) sans aucune forme de rémunération. Le FIRA s'engage à ne pas les utiliser à des fins commerciales.

### 7.2 Droit à l'image des personnes et des biens

Les photos en compétition ne devront pas contenir de personnes ou de lieux privés identifiables nécessitant une autorisation de libre utilisation.

Elles pourront par contre montrer :

- des personnes non identifiables (de dos, de trop loin...)
- des groupes sans individualisation d'une personne pris dans l'environnement
- des lieux privés intégrés dans l'environnement (de loin)

Le FIRA décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos envoyés.

## 8 - OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par les concourants. Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

## 9 INFORMATIONS NOMINATIVES

Les participants sont informés que les informations sollicitées pour participer aux randonnées et activités du FIRA et de là au concours photos sont nécessaires et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant conformément à la Loi Informatique et Libertés.

*Ce règlement est disponible sur simple demande au bureau du FIRA ou sur notre site internet [www.randocevennesfira.com](http://www.randocevennesfira.com)*